



## **APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 2 / 2017**

### **ACQUISITION DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION**

#### **POUR LA MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES ARTISANALES**

Dans le cadre des activités prévues dans l'Annexe 1 du Protocole d'Accord signé le 14 Avril 2010, entre les Gouvernements de la République italienne et de la République tunisienne, régissant le « Programme d'appui au secteur privé », l'Office National de l'Artisanat lance un Appel d'Offres international pour la sélection d'une Association Temporaire d'Entreprises (ATE), spécialisée en gestion de projets pour la mise à niveau de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et constituée par une entreprise italienne (Chef de file) et par une entreprise tunisienne, qui doit fournir des prestations d'assistance technique et formation.

Sont autorisées à participer au présent Appel d'Offres les Associations Temporaires d'Entreprises italo-tunisiennes solidaires déjà constituées ou en cours de constitution, qui peuvent prouver que leurs capacités économiques, financières, techniques et professionnelles sont appropriées pour l'exécution du marché.

Sous peine d'exclusion :

Le chef de file peut être toutes institutions italiennes publiques ou privées, scientifiques, universitaires, entreprises, sociétés, bureau d'études, et toutes autres institutions italiennes coopératives et autres ayant l'expérience dans le domaine de l'assistance technique, le renforcement des capacités et la mise à niveau des PME

- Le chef de file doit prouver avoir réalisé au cours des années **2014-2015-2016**, dans le même secteur du marché un chiffre d'affaires moyen au moins égal au montant de la soumission.
- L'entreprise italienne (chef de file) doit prouver :
  - une ancienneté d'exercice d'au moins dix (10) années.
  - Avoir participé au moins dans trois actions liées à la gestion de mise à niveau des PME au cours des années 2014-2015-2016 ( tous secteurs confondus )
- L'entreprise tunisienne (membre) doit prouver :
  - une ancienneté d'exercice d'au moins cinq (05) années.
  - Avoir participé au moins dans deux actions liées à la gestion de mise à niveau des PME au cours des années 2014-2015-2016 ( tous secteurs confondus )
- L'ATE doit mettre à la disposition, pour la réalisation de cette étude, l'équipe intervenante conformément aux termes de références du cahier des charges et composée de :
  - l'expert qui sera le vis-à-vis du responsable du projet
  - les experts des deux phases de réalisations

**Toute offre ne répondant pas aux conditions de participation ci-dessus citées sera rejetée.**

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres international peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau d'ordre central du siège de l'Office National de l'Artisanat – Avenue de l'Indépendance – DENDEN- à compter du **JEUDI 21 DECEMBRE 2017** et ce moyennant le paiement d'un montant de CENT (100) dinars non remboursable par versement au compte bancaire de l'ONA ouvert à **Attijari bank, agence Den-Den** sous le N° **05404700145/0**.

Les offres doivent parvenir obligatoirement recommandées par voie postale ou rapide poste ou remises directement au Bureau d'Ordre Central de l'ONA contre décharges à l'adresse suivante : Office National de l'Artisanat, Avenue de l'indépendance 2011 DENDEN au plus tard **LE LUNDI 19 FEVRIER 2018 A 15H30** (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi)

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux stipulations du cahier des charges. L'enveloppe extérieure scellée et libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de l'ONA et doit porter la mention " APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°2/2017- **NE PAS OUVRIR** - ACQUISITION DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION POUR LA MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES ARTISANALES " et contenir obligatoirement :

**1 - Les pièces administratives :** dûment remplis, paraphés sur chaque page, date, signature et tampon à la dernière page; ceux-ci doivent comporter :

- le cahier des charges avec toutes ses composantes

#### **A la charge de l'Entreprise italienne**

- Fiche d'informations générales sur l'Entreprise.
- Procuration, si cela est nécessaire.
- Déclaration sur l'honneur de non influence
- Déclaration sur l'honneur de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du gouvernement italien
- Déclaration sur l'honneur attestant l'absence des causes d'exclusion dont à l'article 3 des Conditions d'Appel d'Offre .
- Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur et valable pour l'année en cours.
- Certificat d'affiliation à l'INPS (Institut National de Prévoyance Sociale).
- Un extrait du registre de commerce ou tout autre document équivalent prévu par le droit du gouvernement italien
- Déclaration sur l'honneur que l'entreprise n'est pas en conditions prévues par le décret législatif italien n° 490 du 8.8.1994 « antimafia »
- Copie conforme des bilans relatifs aux années 2014-2015-2016.
- Déclaration du chiffre d'affaires relative aux années 2014-2015-2016.

#### **A la charge de l'Entreprise tunisienne**

- Fiche d'informations générales sur l'Entreprise.
- Procuration, si cela est nécessaire.
- Déclaration sur l'honneur de non influence
- Déclaration sur l'honneur de non faillite
- Déclaration sur l'honneur attestant l'absence des causes d'exclusion dont à l'article 3 des Conditions d'Appel d'Offre .
- Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur et valable à la date d'ouverture des offres.
- Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité sociale.
- Un extrait du registre de commerce.
- Copie conforme des bilans relatifs aux années 2014-2015-2016.
- Déclaration du chiffre d'affaires relative aux années 2014-2015-2016.

**2- Une enveloppe A** fermée et scellée "**Offre Technique**"

**3- Une enveloppe B** fermée et scellée "**Offre Financière**"

La durée de validité des offres est fixée à **cent vingt ( 120) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre parvenue après le délai ou non conforme aux exigences du cahier des charges sera rejetée.

#### **Séance d'ouverture des plis :**

L'ouverture des plis contenant l'offre technique, les pièces administratives, l'offre financière , sera faite en séance publique pour les soumissionnaires participants à cet appel d'offres , et ce le **LUNDI 19 FEVRIER 2018 à 16H00** au siège de l'Office National de l'Artisanat à Denden (la salle de réunion de la Direction Générale- 1er étage )